

L'ajournement

La raison pour laquelle des frais de garantie de 3 p. 100 sont imposés est, monsieur le Président, que les dépenses statutaires du PCPE ont augmenté de 300 millions de dollars en 1985-1986 à 442 millions en 1990-1991.

Lorsque l'étudiant ne rembourse pas son prêt à l'institution financière selon les conditions préalables ou préétablies, c'est le gouvernement qui rembourse l'institution et se charge des procédures de réclamation auprès des étudiants fautifs. Je ne sais pas si mon collègue sait combien il y en a et comment ils font, mais c'est terrible.

Monsieur le Président, l'engagement du gouvernement envers l'aide aux étudiants du postsecondaire de-

meure aussi ferme qu'il l'a été depuis la mise sur pied de ce programme il y a 27 ans. Mais notre gouvernement s'est également engagé à réduire le déficit national.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire.

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)